

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20114163

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

23 SEP. 2020

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0460 125 240**

Nom

(en entier) : **ACAPELA GROUP BABEL TECHNOLOGIES**

(en abrégé) : **ACAPELA GROUP**

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Boulevard Dolez 33 B 7000 MONS**

(AG 21/2/20)

Objet de l'acte : Mandat du Commissaire aux Comptes -Nomination d'Administrateurs -

Point 8 Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

La résolution suivante est soumise au vote

L'assemblée a été informée que le mandat de commissaire doit faire l'objet d'un renouvellement. Il est proposé que le mandat du commissaire actuel, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est situé De Kleetlaan, 2 à 1831 Diegem, valablement représenté par Carl Laschet, administrateur, soit renouvelé pour un terme de 3 ans portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Point 9 Nominations Statutaires / Renouvellement du mandat d'administrateurs

La résolution suivante est soumise au vote

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2021 :

- Mr Serge Boucher- 44061612768 - Président - Prorecteur UMons /FPMS Rue d'Houdain 9 B 7000 MONS

-Mr Deroo Olivier-69522602340- Administrateur-Rue Faubourg St Lazare F 596000 MAUBEUGE FRANCE

-Mr Leich Henri -41111707562-Administrateur-Chemin du Versant, 72- Boîte 24 B 7000 Mons

La Société Anonyme Sparaxis, dont le siège social est établi Avenue Maurice Destenay 13, 4000 Liège, numéro d'entreprise 0452.116.307, non assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée, dont le représentant permanent sera Mr Adrien Grabarski

La Société de Développement et de Participation du Borinage et du Centre en abrégé « Invest Borinage-Centre », dont le siège social est établi rue des Quatre Fils Aymon 14, à 7000 Mons, numéro d'entreprise 0436.833.758, non assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée, dont le représentant permanent sera Monsieur Serge Demoulin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Serge Boucher Président du Conseil
Olivier Deroo Administrateur

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).